



SOMMAIRE

Gros plan sur le lynx du Canada

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs de la Mauricie et du Centre-du-Québec, voici notre nouveau bulletin d'information concernant les animaux à fourrure de la région. Dès l'année prochaine, seuls les piégeurs qui auront recueilli des informations à l'aide du carnet du piégeur et qui l'auront retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce premier numéro dresse un état de situation de la dernière saison de piégeage en Mauricie et dans le Centre-du-Québec, plus particulièrement pour le lynx du Canada.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec



Gros plan sur le lynx du Canada

Une espèce populaire, mais fragile

Le lynx du Canada est l'une des rares espèces à avoir fait l'objet d'une fermeture de son piégeage au Québec. Après une période de surexploitation due aux prix des fourrures très élevés par rapport au coût de la vie (années 1970 et 1980), le piégeage a été interdit pendant deux ans (1995-1996 et 1996-1997), dans l'ensemble de la province. Par la suite, il a graduellement été autorisé à nouveau dans les différentes régions, suivant la mise en place d'un plan de gestion spécifique à l'espèce (1995). Ce plan de gestion prévoyait des mesures restrictives pour les piégeurs : un quota variable selon les années et des périodes de fermeture temporaire, lorsque les populations seraient les plus vulnérables. En effet, le lynx du Canada suit la disponibilité de ses proies, les lièvres, et présente des cycles d'environ 10 ans. Il alterne donc entre des périodes d'abondance (environ 5 ans) et de rareté



(environ 5 ans). Cependant, malgré ce plan de gestion, le piégeage n'a jamais été fermé à nouveau et les cycles d'abondance et de rareté semblent s'être estompés dans les dernières décennies.

Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, les quotas ont été abandonnés puisqu'ils ne permettaient pas de réguler la récolte en raison des nombreuses captures accidentelles de lynx dans des pièges destinés à d'autres espèces (notamment les collets à canidés). Un bilan provincial de la situation des populations de lynx avant la mise en place du plan de gestion a été publié, ainsi qu'un bilan deux ans plus tard : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure.



Portrait de la récolte dans la région

Compte tenu des délais de collecte des fourrures, de ventes aux enchères et de saisie des informations, la compilation des données de piégeage 2020-2021 n'est pas complète. Ainsi, ce bulletin ne présente pas les transactions de fourrures pour la dernière saison.

Lors de la saison 2019-2020, c'est environ une centaine de lynx qui ont été capturés en Mauricie, ce qui en fait la récolte la plus basse des neuf dernières années (fig.1). Cette faible récolte suit la tendance de la valeur des fourrures qui a subi une forte baisse entre 2012 et 2015 pour finalement se stabiliser autour de 50 \$ par fourrure. Évidemment, la valeur de vente des fourrures n'est pas le seul facteur ayant influencé la récolte des dernières

années. En effet, la fermeture de l'un des plus gros commerçants de fourrure en 2019 ainsi que l'accessibilité parfois difficile aux secteurs de piégeage en raison de la COVID-19 sont également des facteurs ayant contribué à une diminution de la récolte lors de cette saison.

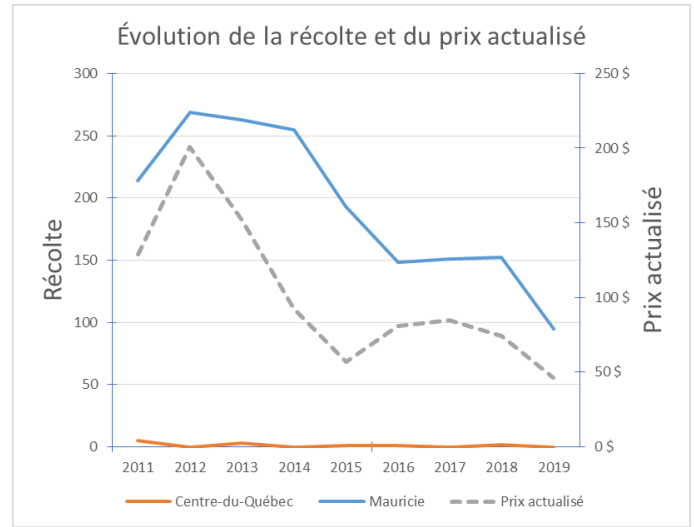


Figure 1: Graphique de la **récolte** brute (nombre de fourrures commercialisées) et du **prix moyen** obtenu par fourrure en Mauricie et dans le Centre-du-Québec) de 2011 à 2019).

En Mauricie, c'est dans les zecs (UGAF 34 et 35) ainsi que sur le territoire libre du secteur de La Tuque (UGAF 33) que l'on trouve les meilleurs rendements (fig. 2 : nombre de lynx récoltés par 100 km² d'habitat). Or, bien que le rendement en territoire libre soit légèrement inférieur à celui des zones d'exploitation contrôlée (UGAF 34 et 35), la pression de piégeage y est également nettement inférieure. En effet, près de 64 % des piégeurs de la Mauricie exercent leurs activités dans des zones d'exploitation contrôlée contre 32 % dans les territoires libres.

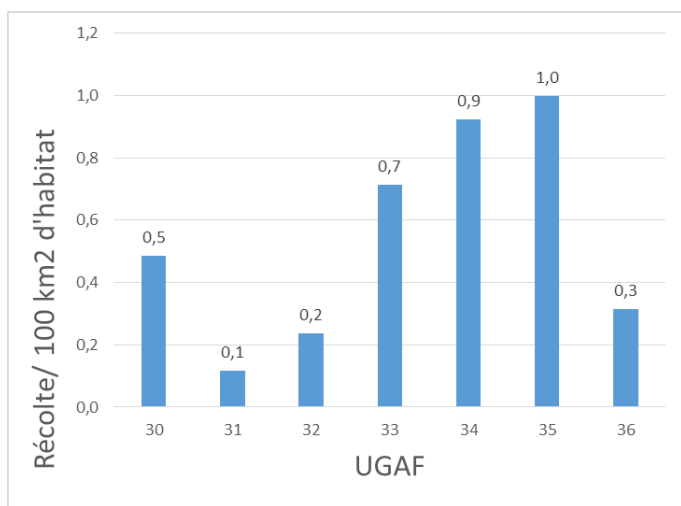


Figure 2 : Récolte moyenne de lynx du Canada par 100 km² d'habitat par UGAF dans les 10 dernières années

En Mauricie, près de cinquante piégeurs ont récolté au minimum un lynx en 2019-2020 et trois piégeurs en ont récolté plus de cinq. Ces chiffres semblent indiquer une diminution par rapport à la moyenne des 10 dernières années. En se basant sur les données issues des carnets, le succès du piégeage (nombre de lynx capturés par 1 000 nuits-pièges) de la saison 2020-2021 semble également en baisse par rapport à 2018-2019, mais semblable à 2019-2020. Toujours pour la saison 2020-2021, si on inclut les collets à l'aide desquels les lynx peuvent être capturés, le succès se situe à 0,72 lynx pour 1 000 nuits-pièges. Autrement dit, il faut en moyenne 1 390 nuits-pièges pour capturer un lynx. Pour l'instant, il est difficile de déterminer les facteurs à l'origine de cette diminution de succès puisque les données basées sur les indices d'abondance (fig. 4) semblent plutôt indiquer que les populations sont stables. Il faudra suivre l'évolution de ces indicateurs afin de s'assurer d'une exploitation durable des populations de lynx du Canada.

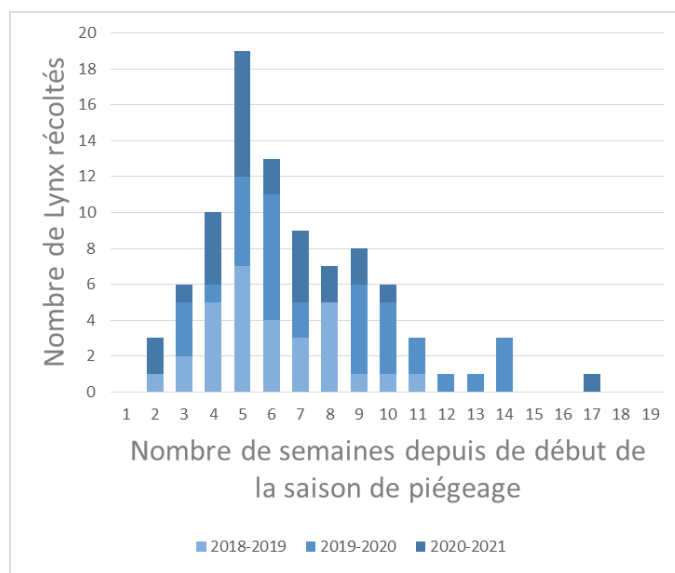


Figure 3: Graphique montrant le moment où les lynx sont piégés (à partir de la récolte par semaine).

En Mauricie, presque aucune capture n'a lieu durant les deux premières semaines de piégeage (fin d'octobre). En effet, la grande majorité des lynx (près de 70 %) semble être récoltée entre la 4^e et la 9^e semaine de piégeage, soit de la mi-novembre à la fin de décembre (fig. 3). Très peu de piégeurs semblent poursuivre, du moins de façon intensive, leurs activités après le temps des fêtes puisque seulement 6 % des lynx sont récoltés durant les deux derniers mois de la saison, soit du début de janvier à la fin d'avril (semaines 10 à 19).

Selon les piégeurs, les lynx du Canada seraient communs en Mauricie, mais rares dans le Centre-du-Québec (fig. 4). Dans le Centre-du-Québec, la population semble avoir subi des fluctuations au cours des dernières années, mais serait revenue à un niveau jugé stable après une diminution en 2014 et 2015. La population de la Mauricie semble, quant à elle, beaucoup plus stable. Toujours selon les piégeurs, les populations de lièvres semblent abondantes et stables en Mauricie, mais communes et en baisse dans le Centre-du-Québec. Comme les populations de lynx ont tendance à suivre les augmentations et les diminutions des populations de leur proie principale, le lièvre d'Amérique, cette tendance à la baisse chez le lièvre dans le Centre-du-Québec nous porte à croire que le nombre de lynx du Canada pourrait y diminuer également au cours des prochaines années.

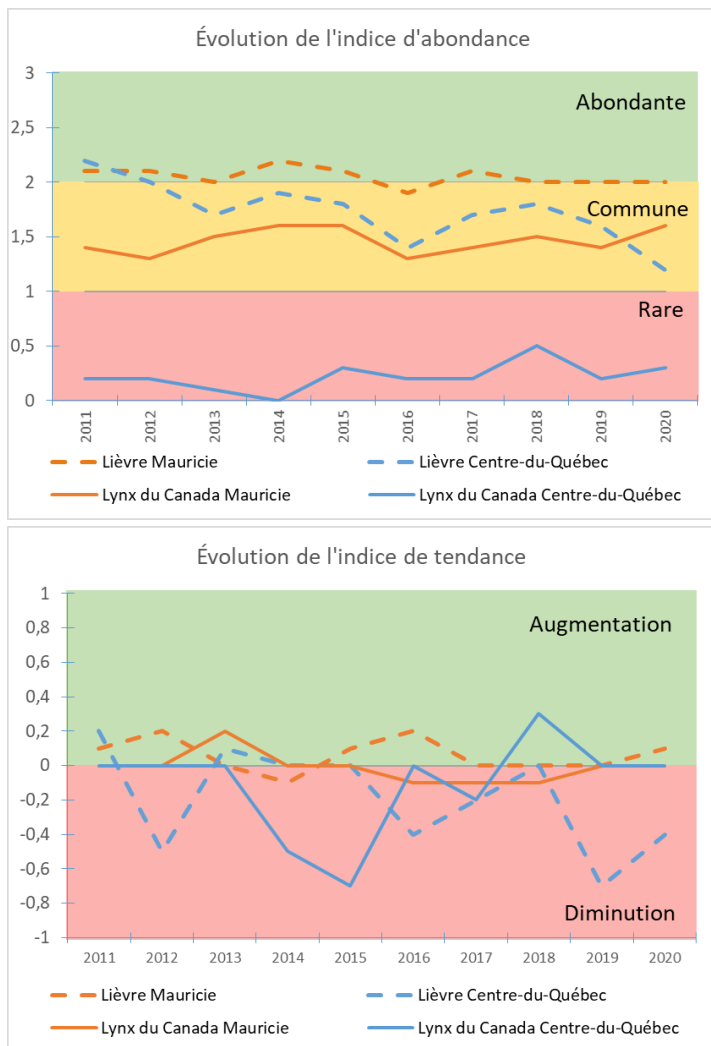


Figure 4 : Graphiques de l'abondance et de la tendance des lynx du Canada et des lièvres d'Amérique depuis 10 ans.



Globalement, les populations de lynx du Canada se portent bien dans la région, même si elles demeurent rares dans le Centre-du-Québec. Cependant, on note un certain désintérêt pour le piégeage en territoire libre, ce qui entraîne une baisse de la récolte. Bien que le succès du piégeage soit toujours relativement élevé, nous observons tout de même une baisse par rapport aux dernières saisons. Malheureusement, le nombre de carnets reçus, en baisse depuis quelques années, pourrait avoir une incidence sur la qualité de nos portraits de la situation. La participation des piégeurs demeure donc primordiale pour le suivi des activités de piégeage et la gestion des animaux à fourrure de la région.



État des populations d'animaux à fourrure

À l'exception du lynx du Canada, qui est rare dans le Centre-du-Québec, et du lynx roux, qui est rare dans les deux régions, les autres espèces d'animaux à fourrure sont toutes communes ou abondantes. Selon les piégeurs, la grande majorité des espèces sont stables dans les deux régions. Seul le coyote semble en augmentation dans les deux régions, et le vison, bien que toujours jugé commun, semble en légère diminution en Mauricie.

De plus, bien que le lynx roux semble tranquillement coloniser des régions plus nordiques en raison, notamment, des changements climatiques, cette espèce semble toujours relativement rare dans le Centre-du-Québec et en Mauricie. Depuis quelques années, c'est en moyenne deux individus qui sont capturés annuellement pour l'ensemble des deux régions.



	Centre-du-Québec		Mauricie		Province	
	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
Belette	2,1	→	1,9	→	2,1	→
Castor	1,6	→	2,0	→	1,9	→
Coyote	2,3	↑	0,7	↑	1,1	→
Loup	-	-	1,7	→	1,2	→
Loutre de rivière	2,0	→	1,7	→	1,6	→
Lynx du Canada	0,3	→	1,6	→	1,3	→
Lynx roux	0,1	→	0,1	→	0,2	→
Martre	-	-	2,0	→	1,6	→
Mouffette rayée	2,2	→	1,1	→	1,3	→
Pékan	1,6	→	1,5	→	1,2	→
Rat musqué	1,8	→	1,8	→	1,7	→
Raton laveur	2,7	→	1,0	→	1,1	→
Renard roux	1,8	→	1,9	→	1,8	→
Vison	1,8	→	1,7	↓	1,6	→

Légende :

Indice d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante

Indice de tendance : ↑ : en croissance, → : stable, ↓ : en baisse

Actualités

Actualités provinciales

De concert avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié une foire aux questions pour les piégeurs et les titulaires détenant un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq.

Dans le but de faciliter les échanges commerciaux et le respect des obligations légales des piégeurs et des chasseurs d'animaux à fourrure, le MFFP a mis à la disposition de ses clients le **Registre des détenteurs de permis de commerçant de fourrures du Québec**. Pour consulter la liste des commerçants ayant donné leur consentement :

mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commercant-fourrures-quebec.

Au cours de la dernière année, six nouveaux modèles de pièges certifiés selon les *Normes internationales de*

piégeage sans cruauté ont été ajoutés dans la liste du Québec. Ces modifications concernent des pièges destinés à une utilisation obligatoire pour la capture vivante du loup (4) et du castor (1), ainsi que la capture mortelle du raton laveur (1). Pour consulter la **liste des pièges certifiés** :

mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp.

Des nouvelles des projets de recherche

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations. Depuis le début du projet, plus de 250 ours ont été capturés, dont 170 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte



un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré et ensuite posé sur un autre ours. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette. Dans la très grande majorité des cas, la viande d'un ours porteur d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique pourra être consommée. Toutefois, vous pouvez communiquer avec le MFFP pour vous assurer que le délai d'attente prescrit par Santé Canada est respecté entre le moment de la capture de l'ours (immobilisation chimique) et sa mort.



Le MFFP a amorcé un projet visant à établir un système de suivi des populations de lynx. Pour cela, il teste des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Depuis deux ans, plusieurs approches ont été utilisées en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Les résultats sont en cours d'analyse.



L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) mène actuellement un projet sur la sélection de l'habitat du pékan. Dans ce cadre, 14 pékans ont été capturés et équipés de colliers émetteurs GPS entre novembre 2020 et février 2021. Les pékans ont été capturés majoritairement dans le Témiscamingue. Il est cependant possible de les rencontrer ou de les capturer en dehors de cette zone. De nouvelles captures seront effectuées au cours de l'hiver 2022.

